

Libre circulation des personnes: visa national de long séjour. Initiative France

2000/0810(CNS) - 18/01/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gérard DEPREZ (PPE/DE, B), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent).